

INFORME SOBRE LOS ASUNTOS DISCIPLINARIOS EN EL PARTIDO COMUNISTA DE LA ARGENTINA

Moscú, 24 de octubre de 1922

Au Comité Exécutif de L'Internationale Communiste

Chers camarades,

Le 4 mai dernier le Comité Central du Parti Communiste d'Argentine s'est vu contraint à prendre une résolution disciplinaire contre 15 membres du Parti qui avaient enfreint la discipline communiste. Dans notre rapport à l'Internationale Communiste nous nous sommes déjà occupé de cette affaire, sans toutefois lui accorder une grande importance, étant donné que c'était là une question complètement tranchée, d'après les résolutions des sections du Parti ratifiant celle du Comité central.

La présence à Moscou de deux délégués de ce groupe, qui prétendent représenter une minorité du Parti, nous oblige à faire un rapport complémentaire traitant spécialement cette question.

Nous devons cependant déclarer préalablement que la présence en Russie de cette délégation constitue un procédé absolument inadmissible puisque l'exclusion des membres de ce groupe dépend encore d'une résolution du Congrès National du Parti. Donc, avant cette décision ils n'avaient pas le droit de faire appel à l'Internationale. Et, de plus, leurs actes avant et après de la masse des militants du Parti. C'est par cela qu'ils ne veulent pas avoir recours au Congrès du Parti – comme s'était leur devoir – préférant de se présenter tout de suite devant l'Internationale.

Les thèses de l'International établissent clairement les devoirs de tous les militants du Parti. Dans son article 45, la thèse sur la structure et l'organisation dit:

“Les membres du Parti sont obligés dans l'action à travailler comme membres disciplinés d'une organisation de combat. S'il surgissent des divergences d'opinions sur la façon d'agir, ces divergences doivent être discutées le plus possible avant l'action et au sein de l'organisation du Parti, et chaque membre doit agir d'accord après la décision prise. La même chose si la décision de l'organisation et de la direction semble erronée à certains membres, ceux-ci ne doivent oublier jamais, dans leurs discours ou leurs écrits publics qu'il n'y a pas de délit et de faute plus grave que troubler et entraver dans le combat l'unité de front. C'est un devoir sacré de chaque membre du Parti défendre le Parti Communiste et, avant tout l'Internationale